

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

Présents:

SCP

Ian Kerr
Jay Davis
Claude Robert

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants

Conseillère

Kim Gould

Invités

Terry Kelly
Paul Rivet
Carlos Simoes
Andrea Smith
David Soltis
Aurélie Walsh
Nadia Afara
Tamina Omar
Virginie Tremblay
Prasatha Sarma
Harold Camilleri

Points permanents

Mot d'ouverture

Le Comité souhaite la bienvenue à Claude Robert à titre de nouveau membre en remplacement de Natalie Bolton. Claude est fort de son expérience en matière d'ingénierie et de livraison.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

1. Affectations d'EDSC

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

Le rapport sur les affectations d'EDSC sera préparé jusqu'à la fin de la P3. Il fera l'objet d'un examen à la prochaine réunion. Le STTP soulève des préoccupations au sujet d'une promesse de conformité volontaire (PCV) selon laquelle un extincteur n'était pas installé au bon endroit. Une discussion suit qui porte sur le Code national de prévention des incendies et les exigences de Postes Canada. Le STTP demande qu'un représentant de l'équipe Biens immobiliers assiste à la prochaine réunion pour examiner les exigences relatives aux extincteurs.

Le STTP fait valoir que la PCV a été rédigée pour le poste de facteurs Du Parc de Montréal. EDSC a écrit que, en vertu de la clause 15.8 du Règlement canadien sur la santé et la sécurité, le CLCSS est tenu de mener une enquête par suite d'un décès. Le Comité est d'avis qu'il est bon de rappeler que, lors d'incidents graves, le CLMSS doit intervenir et mener une enquête.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP enverra le rapport sur les affectations d'EDSC en prévision de la prochaine réunion en avril 2019.
2. La SCP invitera le groupe Biens immobiliers à venir discuter des exigences relatives aux extincteurs.

2. Aperçu des statistiques en matière de

santé et de sécurité:

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail.

Discussion:

La SCP présente les données sur les blessures qu'ont subies les membres du STTP en 2018. Le STTP soulève des préoccupations au sujet de la source de données. Le STTP n'est pas d'accord avec les données sur les incidents remises dans le cadre de cet examen. Le Comité discute des données relatives aux blessures qui sont présentées et cherche des idées pour un programme national de prévention des risques en milieu de travail.

- Réduction des risques dans les installations

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

Un nombre élevé de PCV montre qu'il faut améliorer la sécurité dans les installations.

Sujets potentiels: Gestion des matières dangereuses, signalisation et équipement d'urgence, réparations mineures et résolution des questions relevant de la sécurité. Voici les sujets de préoccupation soulevés aux fins d'examen :

- Réduction du risque de violence en milieu de travail de la part d'un tiers

Secteur de violence en milieu de travail qui connaît la croissance la plus rapide et la plus élevée.

Sujets potentiels: Campagnes de communication interne et externe, formation des employés, possibilités d'atténuation des risques pour les secteurs à risque élevé.

- Réduction des risques au chapitre de la manutention des colis

Les incidents entraînant des lésions musculo-squelettiques sont les plus nombreux et ceux qui augmentent le plus rapidement à l'intérieur des établissements.

Cela s'explique principalement par l'augmentation du volume de colis et de la manutention physique qui s'ensuit.

Sujets potentiels: Une revue complète des risques de manutention, les opportunités d'améliorer l'ergonomie à court, moyen et long terme.

- Réduction du niveau de risque d'ordre ergonomique et hauteur des boîtes aux lettres rurales (BLR)

L'emplacement des boîtes aux lettres rurales est important afin de réduire au minimum le risque d'ordre ergonomique. Les BLR doivent être installées à l'intérieur d'une plage précise.

Cela signifie qu'il importe de mesurer avec exactitude. Les BLR doivent être inspectées chaque année.

Sujets potentiels: Amélioration du procédé de vérification, amélioration des communications avec les clients.

- Réduction du risque de glissades, trébuchements et chutes en hiver

Les glissades, trébuchements et chutes constituent la plus importante sphère d'incidents. Afin de réduire ces statistiques, notre action doit cibler plus précisément les conditions hivernales.

En particulier les risques que représente la glace, en raison du changement climatique.

Sujets potentiels: Chaussures et bottes, pratique de déglaçage, protocoles en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le Comité mettra la dernière main au programme à la réunion du 17 avril 2019.

3. Formation sur la sécurité

Invité: David Soltis et Andrea Smith

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités énoncées à l'annexe DD et d'autres activités de formation sur la sécurité.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

Discussion:

Le STTP confirme que la séance de formation des formateurs (FDF) relative au CLCSS aura lieu à Montréal en avril 2019 et qu'elle sera offerte en même temps en anglais et en français.

Le Comité discute d'une mise à jour de la formation fournie par le groupe FP; au 31 janvier 2019, les participants ont terminé la formation relative au CLMSS.

Une formation d'appoint est disponible au besoin sur demande. Le comité s'entend pour établir à 60 jours le temps maximum requis pour former les nouveaux membres des CLMSS. Le Comité se dit préoccupé par le fait que le rapport n'indique pas le nombre d'employés qui ont toujours besoin de formation, pas plus que celui des nouveaux employés qui sont ajoutés à la liste pour la formation relative au CLMSS et à l'annexe DD. Le Comité souhaite obtenir une comparaison sur 12 mois de l'arriéré de la formation.

La SCP remet au STTP un exemplaire du matériel de formation sur le CLCSS. Le STTP est toujours préoccupé du retard accumulé concernant le nombre d'employés à former à la formation de l'annexe DD.

Recommandations et mesures de suivi:

1. La SCP fournira la liste du nombre de formations en attente dans la catégorie de la formation autodidacte relative au CLMSS.
2. La SCP enverra au STTP une copie des six modules de formation concernant l'annexe DD.
3. La SCP doit préparer les données pour indiquer si l'arriéré de la formation concernant l'annexe DD reste ou non le même.

4. Mise à jour sur le parc de véhicules

Invité: Paul Rivet

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion:

Nouveaux véhicules de livraison légers (NVLL)

Le Comité discute de l'éventuelle mise à l'essai des NVLL. La SCP indique qu'elle prévoit acquérir 400 unités d'ici la fin de 2019. Ces véhicules remplaceront les véhicules à conduite à droite et les Ford Transit qui se trouvent en ce moment dans le parc de véhicules.

Dodge Promaster

Le STTP soulève des préoccupations au sujet de la poignée sur la porte de côté. Le STTP demande

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

si le marchepied de la porte de côté peut être élargi pour disposer d'un plus large espace pour les pieds. Le STTP fait remarquer que les portes arrière du véhicule n'ont aucune barrière de butée, qu'elles peuvent forcer les charnières et battre au vent.

VCD de la Société:

Le Comité a examiné les conclusions de l'enquête sur l'incendie du LLV survenu à Woodstock, en Ontario. L'enquête a révélé que l'incendie s'était déclenché sur le côté gauche du moteur. La SCP confirme que ce véhicule a subi un entretien préventif. On discute du dégraissage du moteur. La SCP étudiera la possibilité de dégraissier le moteur dans le cadre d'un entretien préventif. Le STTP demande si le constructeur a été mis au courant de cet incendie.

Le STTP demande quelle est la durée de vie d'un VCD, en tenant compte du procédé de remise à neuf, et pour combien d'années ils feront partie du parc de véhicules. Le STTP demande combien en compte le parc de véhicules.

Le STTP propose de prendre en considération les demandes de véhicule appropriés pour les routes FFIRS. Les volumes, les types de terrain, la distance peuvent être des facteurs à considérer pour les différents véhicules de conduite à droite.

Le STTP demande si, conformément au *Code de la route* de l'Ontario (partie VI article 63), l'arrière des VCD est doté d'un autocollant stipulant qu'il s'agit de véhicules à conduite à droite. La SCP se renseignera sur cette exigence et verra si elle existe dans d'autres provinces.

Véhicules de remplacement:

La SCP indique que le remplacement des véhicules de son parc est en cours. Ainsi, 808 véhicules seront remplacés dans le cadre d'un échange un contre un. On compte 353 nouveaux VCD de marque Honda CR-V. Le Comité souhaite obtenir des commentaires sur les véhicules qui sont mis en circulation.

Entasseur LH6:

Le STTP souligne que dans la région du Centre il y a un entasseur manuel LH6. Les freins se trouvent sur la poignée de l'appareil. Le STTP se dit préoccupé par le fait que l'entasseur n'est pas conforme. Le STTP demande combien de ces appareils sont en service. Le STTP demande si la SCP peut réévaluer l'utilisation qu'elle projette faire de cette pièce d'équipement.

LR7 (gerbeurs BT– série P– orange)

Le STTP fait part de sa préoccupation relativement au nouveau gerbeur BT en usage à Prince George qui n'est pas du modèle LR7 que la SCP avait approuvé. La SCP se renseignera sur le modèle en usage à l'emplacement de Prince George et répondra au Syndicat.

Camion de cinq tonnes:

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

Le STTP fait part de ses préoccupations concernant un camion de cinq tonnes sans feins à air et des plaintes qu'il a reçues.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP étudiera la possibilité de dégraisser le moteur dans le cadre de l'entretien préventif de ses VCD.
2. La SCP demande si l'incendie a été signalé au constructeur.
3. La SCP étudiera la durée de vie maximale du VCD Grumman après une remise à neuf.
4. La SCP déterminera le nombre de VCD Grumman que compte le parc de véhicules.
5. La SCP répondra quant au nombre d'années que les VCD Grumman feront partie du parc de véhicules.
6. La SCP se renseignera sur l'exigence faite aux VCD d'avoir un autocollant à l'arrière pour en aviser les autres automobilistes.
7. La SCP étudiera la possibilité de divulguer le plan de mise en circulation des véhicules de remplacement.
8. La SCP se penchera sur les dimensions du marchepied et réfléchira à une modification des portières arrière de la fourgonnette ProMaster.
9. La SCP communiquera les exigences en matière d'équipement pour la prochaine période de pointe.
10. La SCP se renseignera sur le nombre d'entasseurs LH6 dont elle dispose.
11. La SCP cherchera à savoir si le frein devrait se trouver sur la poignée du LH6.
12. La SCP étudiera la possibilité de réévaluer l'utilisation du LH6.
13. La SCP se renseignera sur le type de LR7 en usage à l'emplacement de Prince George.

5. Déneigement et dégagement

Invités: Carlos Simoes et Terry Kelly

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement des établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion:

Installations: (Carlos Simoes)

La SCP indique avoir amorcé une opération nettoyage de ses parcs de stationnement après l'hiver. En plus du nettoyage des terrains, il faut réparer l'asphalte et le béton.

Le STTP pose des questions au sujet de l'enquête sur le comptoir postal de Kirkland Lake. Un incident est survenu au poste de facteurs au cours duquel quatre employés ont dû être évacués après qu'un morceau de béton soit tombé à travers le plafond suspendu du vestiaire masculin. Des fissures filiformes ont été constatées dans la cloison sèche et les briques entourant l'immeuble. La SCP fournit une mise à jour. JLL a évalué l'immeuble dans son ensemble. L'enquête a montré que les briques de l'immeuble ont été montées trop haut. Un mur mitoyen vient d'être réparé. JLL a retiré la neige autour des systèmes mécaniques. *Flynn Roofing and Engineering* a inspecté le toit

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

pour s'assurer qu'il est sécuritaire.

Le STTP demande de quelle façon on surveille la quantité de neige accumulée sur les toits. Le Comité affirme que les précipitations de neige ont été abondantes au cours de l'hiver. La SCP indique que JLL se charge des inspections visuelles. Le Comité demande quel est l'élément déclencheur du déneigement des toitures. La SCP répond qu'elle demandera à JLL de lui faire part du processus par lequel elle détermine qu'il est temps de déneiger les toitures.

Matériel de rue: (Terry Kelly)

La SCP explique qu'il est tombé beaucoup de neige cet hiver à l'échelle du pays et que les déneigeurs surveillent le matériel de rue. Le Comité dit qu'il y a eu davantage de pluie verglaçante cette année. Le STTP demande si la Société a eu suffisamment de sel et de sable jusqu'à la fin de l'hiver. Le STTP demande si les entrepreneurs sont tenus d'enlever la neige et d'épandre le sel. La SCP répond que, s'il y a une accumulation de 5 cm de neige, l'entrepreneur fait une sortie et déneige le matériel de rue. Le Comité explique que, plus tard au cours de la journée, lorsque passe le chasse-neige, il repousse davantage de neige devant les boîtes. En outre, le vent peut faire s'accumuler la neige devant les boîtes selon sa direction. Lorsque la neige n'est pas enlevée, elle durcit. Le Comité demande si l'employé de l'entreprise de déneigement sort de son véhicule et déneige à la main. La SCP répond que l'employé chargé du déneigement doit pelleter et épandre du déglaçant ou du sable à la main, s'il le faut, autour du matériel de rue.

Le Comité discute de la possibilité d'employer des produits de déglaçage écologiques. La SCP est toujours à la recherche de solutions de rechange. À l'heure actuelle, la SCP fait connaître ses exigences à l'entrepreneur. La SCP indique qu'elle a fait l'essai de quelques solutions de rechange au sel. La SCP a employé du calcium pour prévenir les glissades dans les parcs de stationnement et les allées piétonnières. La SCP dit être prête à envisager d'autres solutions plus écologiques.

La SCP doit faire une récapitulation de la saison d'hiver 2018-2019 lors de la prochaine réunion.

Recommandations et mesures de suivi:

1. La SCP obtiendra le procédé d'inspection des charges de neige sur les toits des immeubles.
2. La SCP fera une récapitulation de l'hiver 2018-2019.
3. La SCP examine la possibilité d'avoir recours à des solutions de rechange au sel.

Points inscrits à l'ordre du jour

6. Aperçu relatif à la politique sur la violence en milieu de travail (30 mai 2017) :

Conformément au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail* (RCSST), la *Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail* doit être révisée tous les trois ans. La version actuelle de la *Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail* a été mise en œuvre le 25 octobre 2013 et sa révision est en retard.

Discussion:

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

Le Comité s'est dit d'accord pour collaborer à un programme de prévention visant à atténuer les risques et à réduire le nombre d'incidents violents en milieu de travail du fait de tiers.

La SCP et le STTP continuent de discuter des modifications proposées à la *Politique en matière de prévention de la violence en milieu de travail*.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP reconnaît qu'une version révisée de la Politique est toujours attendue.

7. Proposition de politique fonctionnelle concernant la qualité de l'air (11 décembre 2018)

Invitée: Virginie Tremblay

Aperçu:

En réponse aux préoccupations exprimées par le STTP concernant les incendies en Colombie-Britannique, la SCP propose une nouvelle politique fonctionnelle concernant la qualité de l'air. Cette politique aidera les zones locales à prendre des décisions lors d'événements environnementaux.

Discussion:

La SCP remet une ébauche de la politique fonctionnelle. Le STTP formule des commentaires et propose des améliorations à apporter au document d'ébauche. Le Comité a effectué des analyses comparatives avec d'autres entreprises dont des employés travaillent à l'extérieur. La SCP n'a pas trouvé d'entreprise qui a une politique de protection de ses employés travaillant à l'extérieur durant la saison des feux de forêt. L'ébauche de politique fonctionnelle comporte des directives sur la manière de traiter les problèmes liés à la qualité de l'air pour les facteurs et factrices ainsi que les courriers des services postaux, aux prises entre autre avec les feux de forêt. Le STTP mentionne que cette politique fonctionnelle doit faire état de la qualité de l'air à l'intérieur des établissements concerné. La politique fonctionnelle est fondée sur les alertes météorologiques publiques pour le Canada, l'indice de refroidissement éolien d'Environnement Canada, la cote air santé et le système de prévision de la fumée des feux de forêt pour le Canada (FireWork).

Le STTP propose qu'une note soit ajoutée qui indique que les employés ont le droit de refuser de travailler s'ils estiment que leur sécurité est menacée, y compris ceux qui ont besoin d'un hébergement en raison d'un problème de santé. Le STTP fait part de ses préoccupations concernant l'usage des masques faciaux durant les incendies de forêt.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP et le STTP collaboreront pour élaborer le document afin que l'analyse soit terminée avant sa mise en place en mai 2019.

8. Locations d'EMM pour la période de pointe (11 décembre 2018)

Invité: Paul Rivet

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

Aperçu:

Durant la période de pointe, la SCP loue de l'équipement pour faire face à l'augmentation du volume de produits. Le STTP s'est dit préoccupé par le nombre particulièrement élevé de locations cette année. Le STTP s'est dit préoccupé par le fait que les chariots ergonomiques et les transpalettes de location ne sont pas des pièces d'équipement standard. Certaines d'entre elles ne sont pas équipées d'un frein à main.

Discussion:

Le STTP demande si on projette de doter les transpalettes d'un frein à main. Le Comité répond qu'un transpalette muni d'un frein à main n'est pas la norme du secteur d'activité et qu'il est difficile d'en trouver. Le STTP va faire des recherches pour tenter de trouver comment on en est venu à installer un frein à main sur un transpalette. Le Comité fera une évaluation des risques à ce sujet pour déterminer ce qu'il convient de faire.

Le STTP maintient que le standard de santé et sécurité pour les EMM établie à la SCP doit être maintenue malgré les exigences moindre de l'industrie

Le Comité discute du volume de travailleurs et du volume d'équipement nécessaires pendant la période de pointe. La SCP abordera plus en détail le plan de la période de pointe. Plan de la période de pointe du nouvel équipement LR7 (gerbeurs BT) Gerbeurs BT, série P (orange) : Le frein pose problème. Prince George Le fournisseur est en train de voir ce qu'il en est. Le modèle ne répond pas aux exigences énumérées à la liste de vérification servant à faire le test.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP communiquera les exigences en matière d'équipement pour la prochaine période de pointe.
 2. La SCP doit mener une enquête sur le nouvel équipement LR7 (gerbeurs BT) à Prince George.
- 9. Mise à jour sur la sécurité électrique et la sécurité des entrepreneurs (6 mars 2019)**
- Invitée : Nadia Afara**

Aperçu:

L'Association canadienne de normalisation (CSA) a modifié sa norme Z.462, Sécurité en matière d'électricité au travail. La SCP remaniera son programme de sécurité des installations électriques afin de l'harmoniser avec ces changements.

Discussion:

Sécurité des installations électriques

La SCP fait valoir que la norme de sécurité en matière d'électricité au travail de l'Association canadienne de normalisation (CSA Z462) a été mise à jour en 2018. Le seuil d'énergie possiblement dangereuse a été réduit de 50 V à 30 V. Des modifications seront apportées aux exigences en

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

matière d'audit des programmes de sécurité des installations électriques et de verrouillage et d'étiquetage en raison de ces changements. La cyberformation d'appoint sur la sécurité électrique, qui a été mise au point au cours de la dernière année, sera actualisée et mise en ligne sous peu. En outre, de nouvelles exigences en matière de formation sur le verrouillage et l'étiquetage seront imposées.

Mise à jour sur la sécurité des entrepreneurs

Une orientation est nécessaire pour garantir que les entrepreneurs sont parfaitement au courant des politiques de la SCP, ainsi que les dangers et des mesures de sécurité pertinents pour leur travail. Le document actuel d'orientation sur la sécurité pour les entrepreneurs de la SCP est désuet et ne contient pas certains renseignements clés.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP enverra au STTP des liens vers les modules de cyberformation et la plus récente version des documents aux fins de rétroaction et de commentaires.

10. Chariot de livraison C-45a pour la livraison aux BPCOM (17 septembre 2015)

Aperçu:

Lors de la réunion du 17 septembre 2015, la SCP a présenté un nouveau projet de chariot pour aider les agents de livraison à déplacer le courrier du véhicule aux BPCOM. Plusieurs prototypes de chariot ont été fabriqués et testés par les employés pendant les saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017.

Discussion:

La SCP dit être prête à déployer le chariot de poste de facteurs C45a sur les différents itinéraires. Le STTP se dit préoccupé par le fait que les employés n'ont pas demandé ce chariot. Le STTP s'inquiète de l'absence de discussion sur la méthode de travail et les valeurs de temps. Le STTP a demandé une étude ergonomique du chariot et qu'elle soit faite par un tiers indépendant. La SCP affirme que le projet de chariot a été présenté au CNMSS au cours des quatre dernières années. La mise au point de ce chariot s'est fondée sur un processus itératif qui a aligné trois projets pilotes.

La SCP recommande d'aller de l'avant avec la phase 1 et la mise en circulation de 100 chariots de livraison C45a sur les itinéraires dotés de ces caractéristiques précises. Voici quelques-uns des critères de sélection : un itinéraire doit compter des BPCOM, des endroits où le conducteur ne peut toujours se garer devant une BPCOM, lorsque le Courrier de quartier^{MC} est volumineux et les colis et paquets plus nombreux que d'ordinaire. Les documents annonçant la mise en circulation préciseront qu'il s'agit d'un outil volontaire et non obligatoire. La SCP propose que le STTP choisisse les emplacements pour la mise en circulation des 100 chariots à partir des itinéraires désignés. La SCP est ouverte à l'idée de sonder ces 100 employés après qu'ils auront utilisé les chariots pour obtenir des commentaires définitifs avant la mise en circulation à grande échelle.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira de l'information sur sa stratégie de mise en circulation et la liste des itinéraires

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

en fonction des critères retenus.

11. Sécurité routière (11 décembre 2018)

Invité : Dave Soltis

Aperçu:

La SCP dit être en train de réviser son Programme de conduite sécuritaire.

Discussion:

La SCP fournit une mise à jour du travail du conseiller du travail sur l'UVU– Observations quotidiennes. La SCP partage ces données à l'échelle locale. L'entreprise remet des scénarios d'encadrement ou de félicitations des employés, s'il y a lieu. La SCP est maintenant sous le seuil dans le système UVU. Un rapport sur cette vérification sera préparé ce printemps.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP publiera un rapport sur les conclusions de la vérification.

12. Communications

Invitée: Aurélie Walsh

Aperçu:

Le service Communications travaille aux nouvelles communications en matière de sécurité.

Discussion:

La SCP explique qu'une grande quantité de nouveaux documents et de campagnes portant sur la sécurité paraîtront lors du lancement de *Pensez sécurité. Rentrez sain et sauf*. Le STTP explique que la SCP a l'obligation de remettre les documents portant sur la sécurité 30 jours à l'avance. Le STTP soulève des préoccupations au sujet de cet employé de la SCP en Colombie-Britannique qui a fait l'objet d'une vidéo. La SCP explique l'objectif de l'activité et le contexte de la vidéo. Le STTP demande que cessent immédiatement le tournage et le projet. La SCP explique qu'une vidéo trouve une meilleure résonance parmi la population et qu'avec les médias sociaux tels YouTube, Twitter, Instagram, c'est désormais ainsi que les gens s'informent.

La SCP présente les documents de la campagne sur les chiens. Le STTP soulève des préoccupations au sujet de la version française qu'il faut remanier. Le STTP se dit préoccupé par le style des dessins humoristiques. Le STTP veut savoir pourquoi la SCP a choisi ce style. Le STTP préfère qu'un être humain figure dans les documents. Il craint que les dessins humoristiques renvoient une image peu professionnelle. Le STTP préfère des photos mettant en scène des êtres humains et un chien. Le STTP réitère que la campagne axée sur les pingouins offre un bon exemple de ce problème. La SCP confirme que des directives ont été données pour retirer toute référence à la campagne axée sur les pingouins.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP s'engage à interrompre la campagne vidéo jusqu'à la prochaine réunion.
2. La SCP s'engage à revenir en avril pour entamer une discussion sur le procédé.

13. Mises à jour sur la formation sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Invitée: Tamina Omar

Aperçu:

Le service Communications travaille aux nouvelles communications en matière de sécurité.

Discussion:

Précisions de la SCP: Modifier le registre pour pouvoir voir quelles corrections ont été apportées. Ainsi, on pourra s'assurer que tous les points sont examinés. L'étiquette de la pile au lithium a été changée en 2019. Il faut refuser la pile qui porte l'ancienne version de l'étiquette. La SCP a commencé à refuser les colis portant l'ancienne étiquette. La SCP assure un suivi auprès des clients qui ont utilisé la mauvaise étiquette. Il y a environ 18 mois, la SCP a entamé des communications avec les Ventes et le Service à la clientèle. Des rondes de communications ont suivi.

Toutes les communications aux employés sont envoyées au CNMSS du STTP 30 jours avant de les communiquer. Le cycle de formation des matière dangereuses a changé pour le groupe 2, les groupes 3 et 4, et les employés des FFRR pour qui il est passé à trois ans. Le cycle de formation restera de deux ans pour les employés du groupe 1.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP doit faire parvenir au STTP le Guide d'autoformation sur les marchandises dangereuses.

14. Imprimantes de réexpédition

Invité: Harold Camilleri

Aperçu:

Nos imprimantes de réexpédition ont atteint la fin de leur vie utile. Postes Canada planche sur une stratégie pour les remplacer.

Discussion:

Nos imprimantes de réexpédition ont atteint la fin de leur vie utile. Il y aura un lancement interne à Montréal, à l'ETCO, au poste de facteurs de Chinook, à l'ETLCS. Cela aura pour effet d'éliminer les couteaux à découper. Ce modèle d'imprimante est sans colle. La date butoir est fixée à la mi-avril. Nous disposons de 295 de ces imprimantes. Le STTP se prononcera sur la question de

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

savoir s'il s'agit d'un changement technologique. Le STTP souhaite examiner le matériel avant le lancement interne à l'ETCO. Le STTP demande qu'une employée ou un employé qui utilise l'imprimante de façon régulière soit présent à l'examen.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP doit organiser avant le lancement interne une réunion d'examen à l'ETCO avec le STTP et une ou un employé qui se sert de la nouvelle imprimante.

15. Nouveaux TDP

Invité: Prasath Sarma

Aperçu:

Nos TDP ont atteint la fin de leur vie utile. Postes Canada planche sur une stratégie pour les remplacer.

Discussion:

La SCP fait valoir que les TDP actuels, du modèle NPDT 67, arriveront à la fin de leur vie utile d'ici 2020. La technologie évolue rapidement. La SCP ne sera pas en mesure de les acheter à la fin de l'année. Le STTP demande si la SCP achète des unités supplémentaires du modèle actuel en guise de matériel de soutien et pour les réparations durant la transition.

La SCP examine les dispositifs destinés aux consommateurs. Le STTP recommande un dispositif qui est facile à utiliser (convivial), ergonomique et doté d'une bonne connectivité. Le STTP recommande que la SCP tienne compte de l'expérience utilisateur, y compris le fonctionnement de l'appareil dans les postes de facteurs. Le rendement de la technologie et l'expérience utilisateur devraient constituer une section distincte des sondages portant sur l'expérience des employés. Cet outil doit permettre à l'effectif de se connecter.

Le STTP se dit préoccupé par le fait que la SCP pourrait utiliser le nouvel appareil pour surveiller les employés. Le STTP veut s'assurer que cette nouvelle technologie ne servira pas à imposer des mesures disciplinaires. Le Syndicat s'inquiète que les GPS servent à localiser les employés. Les nouveaux TDP seront un moyen de communication doublé d'une messagerie texte.

Le STTP souligne que les avis du Service à la clientèle contribuent à la montée des agressions par un tiers. La SCP indique que ce projet ne vise pas le remplacement du logiciel, que seul le matériel sera remplacé. La SCP explique que le téléphone est protégé contre la poussière, les intempéries et l'exposition à l'eau. Indice de protection 45 avec le boîtier. Le STTP pose des questions au sujet du remplacement de la pile du nouvel appareil. Il n'y a pas de pile à remplacer sur cet appareil. Sur certaines camionnettes du parc de véhicules, il n'est pas possible de recharger le téléphone. La SCP travaille en priorité sur le dispositif et s'occupera des accessoires par après. Le STTP aimerait savoir où les employés sont censés ranger le dispositif. Le STTP demande s'il faudra modifier la sacoche pour qu'y entre le nouveau TDP. La SCP convient que l'avis du Comité des uniformes sera sollicité. Le STTP se prononcera sur la question de savoir s'il s'agit d'un changement

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

technologique.

Le STTP demande si la question a fait l'objet d'une consultation des FFRS. La SCP fera un suivi de la consultation des FFRS.

La SCP indique que tous les dispositifs qui feront l'objet d'un essai dans le cadre du projet pilote seront assortis d'un boîtier. Les modèles de boîtiers seront quelque peu différents. Le boîtier protégera le téléphone s'il tombe dans la neige ou sur le sol.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP apportera des précisions quant aux emplacements et au nombre d'employés qui feront usage du nouveau TDP.
2. La SCP publiera un document sur la portée du dispositif qui comprendra une liste de cinq modèles différents.
3. La SCP envisagera la possibilité de convier un représentant du STTP lors du lancement du nouveau dispositif.

16. Armoire réservée aux lecteurs portables

Aperçu:

Les lecteurs portables sont souvent égarés ou difficiles à trouver à l'intérieur d'un établissement.

Discussion:

La SCP a présenté un projet pilote sur la gestion des lecteurs portables qui sera réalisé au CTP. L'intérêt face à cette armoire et à ce dispositif s'est manifesté à l'échelle locale. Les employés se serviront de leur insigne d'identification pour emprunter et rapporter un lecteur portable.

L'armoire servira en outre à assurer la gestion des lecteurs défectueux. Le STTP demande si les employés devront les emprunter et les rapporter pendant leurs pauses. Les employés peuvent les garder toute la journée s'ils le veulent. Le STTP ne veut pas que le balayage de l'insigne provoque un différend quant à l'heure à laquelle les employés doivent se présenter dans l'aire de travail. Le STTP demande s'il est possible d'emprunter ou de retourner deux lecteurs à la fois. Un employé ne peut emprunter et retourner qu'un seul lecteur portable. Le STTP s'enquiert de ce qui se passe si un lecteur portable est égaré ou placé au mauvais endroit. Un même protocole est en place lorsqu'un lecteur portable est égaré ou placé au mauvais endroit; l'employé doit en aviser son superviseur.

Le projet pilote servira à déterminer si cette armoire permettra de réduire le nombre de lecteurs portables égarés ou perdus. L'armoire est fixée au sol, de sorte qu'elle ne tombera pas sur les employés. Le STTP souligne que cette initiative pourrait être considérée comme un changement technologique.

Recommandations et mesures de suivi :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

1. Le STTP souligne que cette façon de faire peut être considérée comme un changement d'ordre technologique.

17. Véhicules autoguidés

Aperçu:

La SCP s'intéresse aux véhicules dits autoguidés dans le but de s'en servir à l'intérieur de ses établissements afin de déplacer des produits.

Discussion:

La SCP a loué des véhicules autoguidés pour tester cette technologie dans un de ses établissements. Elle ne s'est toutefois pas engagée à en acheter pour le moment. La SCP les louera pour une période d'un an.

Le projet pilote aura lieu au centre de distribution de York en raison de la configuration des lieux et des heures de travail. La SCP invite chacun à prendre part au projet et à formuler ses commentaires. Le STTP aimerait en savoir plus sur les caractéristiques techniques du matériel, y compris : la vitesse (le véhicule démarre-t-il lentement pour ensuite accélérer?), la vitesse maximale, la fréquence en hertz, les distances de freinage et les interrupteurs pour arrêter au passage d'un piéton. Le Comité précise que le véhicule sera doté d'une fonction de balayage au lieu d'une caméra à 360 degrés pour établir sa position. Le STTP demande si ce véhicule autoguidé pourra entrer à l'intérieur d'un camion pour le charger et le décharger. Pour l'instant, on envisage de s'en servir pour transporter les produits de l'aire de travail à l'aire de tri.

Le Comité discute de la façon dont un véhicule autoguidé servira à déterminer l'aire de tri dans laquelle un produit sera déposé. La SCP affirme que l'usage d'un véhicule autoguidé est en fonction de l'emplacement des aires de tri. Ces aires de transit ne bougent pas. La SCP envisage le scénario le plus simple pour ce projet. Le Comité a discuté du métrage attendu de la superficie du sol. Le Comité souhaite obtenir des précisions sur les éléments suivants : les employés disposeront-ils de moins de superficie au sol et devront-ils marcher davantage parce qu'ils ne pourront plus employer cet espace?

L'équipe de l'ingénierie, les fournisseurs et les membres du CNMSS du STTP souhaitent assister à une démonstration d'un véhicule autoguidé en marche. Le Comité se demande si le véhicule autoguidé sera contrôlé à distance ou automatisé. La SCP explique que le véhicule pourrait être conduit par un opérateur et qu'il pourrait être retourné à l'aire d'entretien en cas de bris ou de panne. La SCP pourrait se livrer à plusieurs essais avant de recourir au véhicule pour transporter ses produits. L'équipe doit valider les caractéristiques techniques du véhicule.

Le STTP se dit préoccupé par le fait que les sols ne sont pas tous plats (qualité des planchers), ce qui peut avoir une incidence sur les capteurs. Ces choses seront évaluées tout au long du projet. La SCP espère pouvoir mettre en branle ce projet au deuxième trimestre, soit au début du mois de mai.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

Le syndicat considère qu'il s'agit d'un changement technologique et requiert les avis mentionnés à l'article 29 de la convention collective

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP souligne que cette façon de faire aurait dû être abordée comme un changement d'ordre technologique [avis 29 a) b)]. Le STTP soulèvera la question auprès des Relations du travail.
2. La SCP fournira plus de précisions sur les dates de mise en œuvre de ce projet.
3. La SCP tentera d'obtenir les fiches techniques du véhicule et les transmettra au STTP.
4. La SCP organisera une réunion de lancement au centre de distribution de York et invitera le STTP à venir observer le véhicule en marche.

18. Trieuse de paquets de Montréal

Aperçu:

La SCP est à concevoir une nouvelle triuse de paquets pour l'établissement de Montréal.

Discussion:

La SCP travaille à la conception d'une triuse de paquets pour son établissement de Montréal. On y trouve un prototype de poste d'exploitation que les représentants du STTP peuvent visiter et évaluer. La discussion autour de ce prototype aura lieu au cours des deux premières semaines du mois d'avril.

Le prototype de poste d'exploitation se trouve dans la section centrale de l'établissement montréalais. On peut y voir les tubes à l'intérieur desquels circuleront les paquets et aussi un point de chute. À l'avenir, la SCP présentera d'autres prototypes de ce genre afin d'obtenir les commentaires des opérateurs d'autres aires de travail. On trouvera une aire de séparation dans laquelle les employés placeront les paquets pour qu'ils forment une seule rangée. L'opération sera filmée par une caméra de l'angle que l'on choisira. Le STTP demande de plus amples renseignements sur le choix du moment.

Le fournisseur devrait achever l'installation à la mi-octobre 2019. Le lancement est prévu de façon provisoire pour juin 2020. La superficie de l'aire d'installation totalise 50 000 pieds carrés.

Le flux de l'équipement est conçu en éléments de cascade et non-cascade afin que les colis ne soient pas coincés dans le processus.

. Le STTP se demande si les paquets peuvent se coincer. Le prototype nous aidera à comprendre comment on peut atteindre les colis ou paquets qui coincent le mécanisme. Le représentant local du CMSS sera présent.

Le syndicat considère qu'il s'agit d'un changement technologique et requiert les avis mentionnés à l'article 29 de la convention collective

Recommandations et mesures de suivi :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

2. La SCP doit organiser une rencontre avec le STTP pour que ses représentants examinent le prototype du poste d'exploitation.

19. Projet sur les lésions musculo-squelettiques à Calgary

Aperçu:

Le nombre de lésions musculo-squelettiques est en hausse dans les établissements. La SCP a mené un projet à Calgary afin d'étudier les possibilités de réduire le nombre de lésions musculo-squelettiques.

Discussion:

Cet établissement affichait un nombre élevé de lésions musculo-squelettiques. En outre, la trieuse de colis donnait lieu à quelques enjeux. Le STTP demande si les données relatives à ce projet sont tirées des 70 % de lésions musculo-squelettiques attribuables à la manutention manuelle du matériel ainsi qu'en a fait état l'exposé. La SCP cherchera à savoir d'où proviennent ces données et présentera un rapport à ce sujet.

Certains domaines demandent que l'on s'y attaque sans tarder alors que d'autres points nécessitent un plan plus étoffé. La SCP affirme vouloir modifier la hauteur du convoyeur. La SCP retravaillera la conception du convoyeur. À court terme, il s'agit d'une activité réalisée par deux personnes pour la distance de 10 pi entre l'extrémité du convoyeur et la partie avant de la remorque.

La SCP indique que les clients déposent encore les articles lourds sur le dessus et les articles légers dessous. La SCP s'occupe de faire connaître ces plaintes au client. Le STTP s'interroge au sujet d'une recherche menée sur la rotation des tâches au cours du déchargement des chargements en vrac. Le Comité affirme que, lorsqu'il faut sortir un sac d'un conteneur, l'employé doit éviter de s'étirer exagérément. Peut-être faut-il y voir une possibilité d'envisager une sorte d'inclinaison du contenant tel que pratiqué à Vancouver? Peut-être que la SCP pourrait ajouter des tapis ergonomiques à la liste de contrôle de l'inspection.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP remettra les données recueillies dans le cadre de ce projet et en précisera la provenance.
2. La SCP doit se renseigner auprès des établissements sur la rotation en place pour le chargement et le déchargement des chargements en vrac.
3. La SCP doit se renseigner sur la rotation des tâches qui est prévue pour ce poste.
4. La SCP interrogera les établissements pour déterminer quels sont les clients qui envoient des colis surdimensionnés.
5. La SCP apportera une mise à jour du procédé à suivre pour traiter les palettes surdimensionnées.
6. La SCP envisagera de mener un projet semblable à d'autres établissements.
7. La SCP envisagera d'ajouter des tapis ergonomiques à la liste de contrôle de l'inspection en

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

milieu de travail.

Points divers

20. Analyse des risques liés à l'emploi des employés PO-4

Le STTP demande quels étaient les antécédents des employés qui ont pris part à l'analyse des risques liés à l'emploi. La SCP explique que cette analyse a eu lieu à l'établissement de traitement du courrier Gateway. Le STTP demande à la SCP si elle peut envoyer un préavis avant ce genre d'analyse afin qu'il puisse formuler des recommandations quant aux établissements et aux employés qui devraient y participer.

Mesures à prendre:

1. La SCP enverra le calendrier d'examen des analyses des risques liés à l'emploi de l'exercice 2019-2021. Le STTP doit recommander des emplacements et les noms des employés qui doivent y participer en raison de leur expérience et de leur formation pour ce rôle ou en tant que membre du CLMSS.
2. La SCP accepte de reformer une équipe pour refaire l'analyse des risques liés à l'emploi du poste PO-4.
3. Le STTP souhaite choisir l'emplacement et les candidats qui participeront à l'examen de l'analyse des risques liés à l'emploi des employés PO4.

21. Révision des règles de sécurité

La SCP prévoit réviser ses règles de sécurité. La SCP a fait parvenir au STTP ses documents de travail à cet égard pour obtenir ses commentaires sur la révision envisagée. Le STTP fait part de ses préoccupations concernant les règles de sécurité dans les établissements que la SCP lui a envoyées. Le STTP recommande que chaque établissement effectue des évaluations des risques pour chaque centre de travail afin de déterminer quelles règles doivent être en vigueur dans chacun des centres. À titre d'exemple, les employés pourraient porter des bijoux dans l'aire de tri final s'il n'y a pas d'équipement mécanisé. Le STTP souhaite discuter de cet enjeu à la réunion du 17 avril. Le STTP veut s'assurer que le procédé d'accommodement lié à la religion est clair pour les employés concernés.

Mesures à prendre:

1. La SCP se présentera à la réunion du 17 avril afin de poursuivre la discussion.

22. Programme de DEA

Un entrepreneur de Prince George en Colombie-Britannique est décédé. L'installation n'avait pas

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

de défibrillateur externe automatisé (DEA). Le STTP souligne que l'hôpital le plus près se trouve à 15 minutes de route, mais que l'ambulance a mis 25 minutes pour arriver sur les lieux. L'entrepreneur est décédé avant l'arrivée de l'ambulance. Le STTP demande que tous les établissements de Postes Canada soient dotés d'un DEA. Le STTP soutient qu'il doit s'en trouver un à chaque établissement.

Mesures à prendre :

1. La SCP étudiera la demande et répondra au Comité.

23. Voyant d'arrêt – Programme à l'échelle locale

Le STTP soulève des préoccupations au sujet des voyants d'arrêt pour indiquer le nombre de jour sans accident de travail. Des voyant d'arrêt vert, jaune ou rouge (temps perdu) ont été installé au centre de livraison de Kelowna. Le STTP affirme que cette initiative envoie un mauvais message au sujet du signalement des accidents de travail. Selon le STTP cela met l'accent sur les nombres et exerce une pression sur les employés à ne pas signaler les incidents au lieu de conscientiser et faire de la réelle prévention. Le STTP a demandé à la SCP de retirer ces voyants des milieux de travail. Le STTP demande que les voyants soient retirés en attendant que le Comité se réunisse de nouveau. Le STTP se dit préoccupé par le stress psychosocial que cela impose aux employés.

Mesures:

1. La SCP discutera de l'enjeu en interne avec l'équipe de Santé et sécurité, et en reparlera au STTP.
2. La SCP vérifiera le procès-verbal.
3. La SCP doit vérifier si le CLCSS à l'échelle locale a donné son accord au voyant d'arrêt à Kelowna.

24. Boîte de dérivation électrique

La SCP a réagi à l'argument du STTP concernant le recours à une boîte de dérivation électrique. À Halifax, les travailleurs sont mal à l'aise devant la situation. Le STTP demande à la SCP de rassurer les employés en réaffirmant que la configuration électrique en place est acceptable. Un employé d'entretien a été appelé à travailler dans un secteur où seulement une partie de l'équipement était isolée et ce dernier affirme qu'il n'était pas isolé. Le STTP est contre cette initiative et demande de cesser cette pratique.

Mesures à prendre:

1. La SCP fera un suivi pour s'assurer que le système a fait l'objet d'un examen en compagnie de l'employé.

25. Installation des BPCOM E200

Le STTP parle d'installation en même temps que des mécanismes de verrouillage de la nouvelle BPCOM E200. L'employé doit laisser la clé dans la serrure jusqu'à ce que la porte de la boîte soit

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 et 22 mars 2019

fermée. Certains employés ont fait part de leurs préoccupations en certaines circonstances, notamment lorsqu'un attaque de chien l'approche d'une voiture sur viendrait dans leur direction alors qu'ils sont rattachés à la boîte par le cordon et qu'ils ne peuvent dégouvrir. Le Comité a discuté d'un type de cordon qui pourrait être arraché dans l'éventualité où un employé devrait quitter les lieux rapidement.

Mesures à prendre:

1. Le Comité convient que le Comité des uniformes doit faire des recherches sur un type de cordon qui puisse être vite arraché.

26. Réserve de blousons matelassés pour les employés présents

sur les quais en hiver

Le STTP aborde la question des employés de Winnipeg qui se plaignent du froid lorsqu'ils travaillent sur les quais. Le STTP demande que des parkas soient remis aux employés P05. Une réserve de blousons matelassés devrait se trouver en tout temps sur les quais. Le STTP affirme qu'en vertu de l'article 34, où il est question du Comité des uniformes, il nous est permis de distribuer des vêtements aux employés qui n'en ont pas. Le STTP affirme que la SCP a proposé des parkas d'hiver à ces employés de Winnipeg, puis a décidé de ne pas les acheter.

Mesures à prendre:

1. Le STTP recommande à la SCP de se pencher sur la question.

Points reportés

Tests de détection de radon Support pour écran du SVC

Points fermés

**Casier A32 (11 décembre 2018)
Partenaires d'affaires des Ressources humaines
Livraison par Amazon**

Réunions tenues en 2019 :

16 et 22 mars (X)	17 avril (X)	5 juin	4 septembre ()	20 novembre ()
------------------------------	-------------------------	---------------	----------------------------	----------------------------